

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du mardi 20 mars 2018

DELIBERATION
n° CVFU 2018 - 15

portant approbation concernant la liste des concours soumis à bonification

Vu le code de l'éducation notamment en son article L.712-3 ;

Vu l'avis exprimé par le conseil de l'UFR Droit et Science Politique en date du mardi 13 février 2018 ;

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 er

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve la liste des concours soumis à bonification, pour les étudiants participant aux concours ci-dessous leur permettant d'obtenir une bonification dès lors qu'ils ont été sélectionnés par une instance organisatrice du concours auquel ils participent :

- 1) Concours interaméricain des droits de l'homme
- 2) Concours Charles Rousseau
- 3) JESSUP
- 4) Concours René Cassin
- 5) Concours de plaidoirie Willem
- 6) Concours de plaidoirie en propriété intellectuelle CN2PI
- 7) Concours Georges Vedel
- 8) 24h du droit de la santé
- 9) Prix Jean-Louis Magnan (ARNU)
- 10) Concours d'arbitrage de ScPo Paris
- 11) Concours Claude Lombois droit international
- 12) Concours droit Pictet Croix Rouge Française
- 13) Concours international d'Arbitrage Francophone de Montpellier
- 14) Concours de la SACEM (droit d'auteur)
- 15) Prix du meilleur jeune auteur en droit du travail
- 16) Trophée du meilleur jeune juriste de droit du travail
- 17) Concours du CNEPN (droit notarial)
- 18) Trophée du meilleur jeune fiscaliste (Ernst & Young)
- 19) European Human Rights Moot Court Competition
- 20) Frankfurt Investment Arbitration Court Moot
- 21) Concours Lysias
- 22) Concours national d'éloquence
- 23) Paris International Model United Nations (PIMUN)
- 24) Digital Law Moot Court Competition
- 25) As de la plaidoirie (seulement à partir de la demi-finale)
- 26) Prix juridique Internet et media

La Présidente de la commission de la formation
et de la vie universitaire,



Corinne MASCALA